



Règlement spécifique à la catégorie Auto-défense dans les compétitions de la Fédération Yoseikan Karaté-Do

Participants

Le participant doit s'inscrire dans la catégorie de son grade le plus élevé dans les arts martiaux.

Durée de la présentation

La présentation du participant doit durer **au maximum** deux (2) minutes. Le participant doit présenter **un minimum** de 3 techniques complètes à la vitesse réelle. Une technique est considérée complète lorsque le participant maîtrise complètement son (ses) partenaire(s) et/ou que les partenaires seraient mis hors de combat dans une situation d'application réelle de ces techniques.

Déroulement de la présentation

Un participant peut démontrer ses techniques au ralenti et présenter, par la suite, sa démonstration à la vitesse réelle. La démonstration ne doit pas dans son ensemble excéder 2 minutes.

Critère de jugement des arbitres

L'arbitre en chef de la catégorie a la responsabilité d'informer les arbitres de coin des critères de jugement des présentations. Les arbitres peuvent exercer leur jugement en fonction des critères suivants (sans ordre d'importance) :

- Le niveau de finition des frappes, des projections, des clés et des contrôles au sol;
- Le réalisme de la présentation;
- Le niveau de difficulté propre au grade du participant;
- Le contrôle du (des) partenaire(s);
- L'équilibre et la stabilité du participant;
- La précision des mouvements effectués par le participant;
- L'attitude martiale du participant et du (des) partenaire(s).

Éléments non spécifiés

Le règlement officiel des compétitions de la Fédération Yoseikan Karaté-Do sera appliqué pour les éléments non spécifiés dans ce présent règlement.

Sources : Sempai Dominic Toupin